

Présentation des comptes administratifs

Année 2018

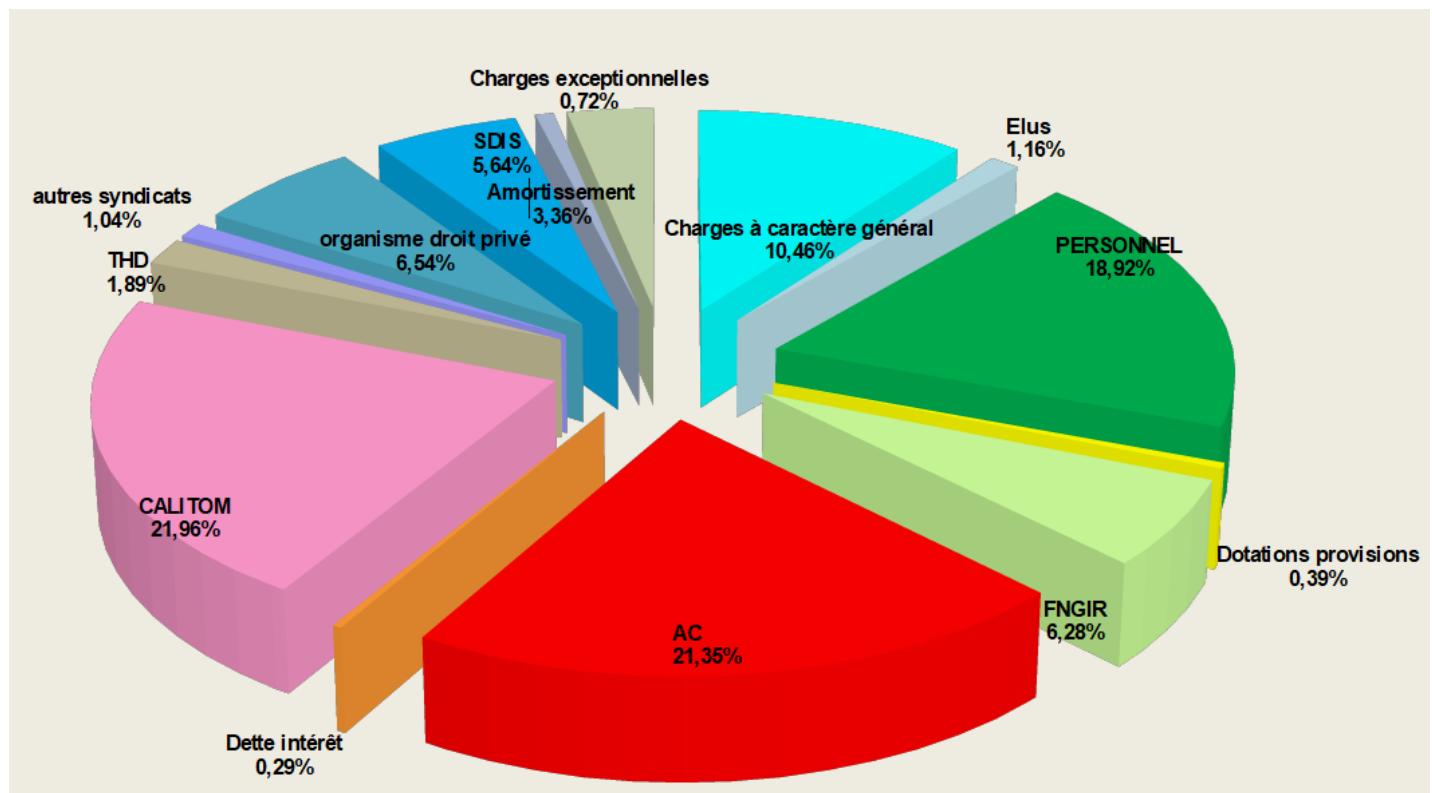
Budget principal- FONCTIONNEMENT

Vue d'ensemble du budget de fonctionnement

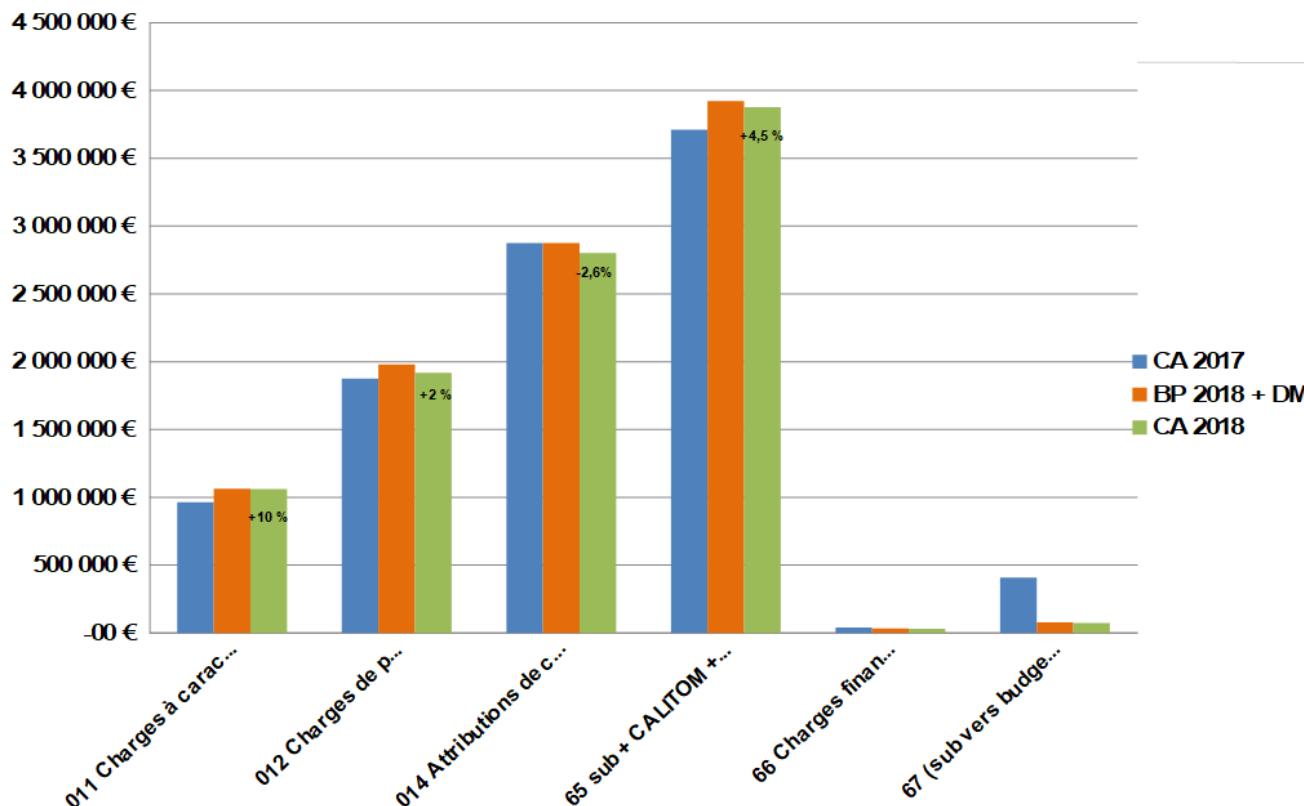
	CA 2017 cumul enfance jeunesse	BP 2018 + DM	CA 2018
011 Charges à caractère général	962 449 €	1 062 500 €	1 061 136 €
012 Charges de personnel	1 875 175 €	1 980 000 €	1 918 551 €
014 AC FNGIR	2 874 840 €	2 875 935 €	2 802 422 €
65 sub + CALITOM + SDIS + THD...	3 711 243 €	3 921 200 €	3 877 078 €
67 (sub vers budgets annexes	408 011 €	78 000 €	73 213 €
Total dépenses fonctionnement	9 831 718 €	9 917 635 €	9 732 400 €
DETTE	intérêt	39 169 €	33 000 €
	capital	142 679 €	113 120 €
Total remboursement de la dette	181 848 €	146 120 €	142 990 €
TOTAL DEPENSES avec remb emprunt	10 013 566 €	10 063 755 €	9 875 390 €
013 remboursement salaires	68 400 €	25 000 €	66 458 €
70 prestations de services	241 261 €	350 000 €	372 735 €
73 recettes fiscales	7 718 353 €	7 698 350 €	7 773 166 €
74 dotations ADS sub équip	2 228 600 €	1 881 000 €	1 917 735 €
75 Loyers	84 670 €	50 003 €	79 887 €
77+78+79 rbrst sinistres + sub équip	71 669 €	97 500 €	106 597 €
TOTAL RECETTES	10 412 953 €	10 101 853 €	10 316 578 €
MARGE D'AUTOFINANCEMENT (RRF - (DRF + Rb dette))	399 387 €	38 098 €	441 188 €
	Dont Dotations aux provisions CIDIL		40 000,00 €

DEPENSES - CA 2018 (dépenses réelles et amortissements) : 10 142 803 €

Répartition des dépenses de fonctionnement



Evolution des dépenses de fonctionnement entre 2017 et 2018



Charges à caractère général (1 061 137€) : principaux faits marquants

- A la suite de la grêle du 4 juillet, des structures modulaires ont été installées à l'école de St-Sornin. L'installation et la location de ces modules a coûté 71 000€. Par ailleurs, le poste des dépenses d'entretien

des bâtiments a augmenté sensiblement du fait des travaux d'aménagement des abords de l'école de St Sornin : grillage, chemin piéton ...

- Le budget « alimentation » a augmenté de 4,6 % suite à la prestation « cantine » assumée pour le SIVOS Yvrac – Marillac à partir de septembre 2018. Cette prestation est remboursée par le SIVOS.
- Le remboursement des frais de scolarité à la CdC Lavalette Tude Drone a augmenté de 60 % (+14 000€) dans le cadre du RPI Charras-Grassac-Rougnac du fait d'une augmentation du coût facturé par enfant (passage à un montant forfaitaire).
- Enfin, en 2018, les taxes foncières des années 2017 et 2018 ont été payées car elles devaient être mises au nom du nouvel EPCI, ce qui représente un surcoût de 13 000€ par rapport au montant inscrit au BP.

Charges de personnel : une augmentation plus faible que prévue (1 918 551 €)

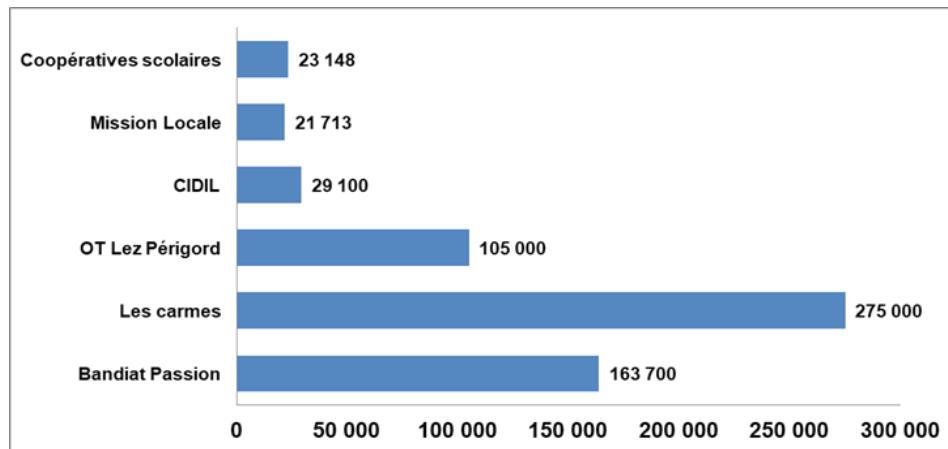
Les charges de personnel ont été inférieures au montant prévisionnel car les recrutements ont été plus tardifs qu'initialement envisagés. Ainsi, l'agent technique a rejoint l'équipe à compter d'avril 2018 et l'agent en charge de l'instruction du droit des sols à compter d'août seulement.

De plus, le RIFSEEP a été mis en place en 2018 uniquement sur la base des rémunérations existantes.

Atténuation de produits (2 802 423€) : Diminution de 2,6 % par rapport au BP suite aux attributions de compensation calculées par la CLECT (GEMAPI, effacements de réseaux de Coulgens, local préhistoire à Montbron).

Autres charges de gestion courante (3 877 078€) : Diminution de 1,2% par rapport au BP puisque la participation au financement du projet sur le très haut débit a été moins importante que prévue (162 000€ au lieu de 220 000€).

Principales subventions versées en 2018 :



Une enveloppe de 20 700€ a également été attribuée aux associations locales dans le cadre du dispositif de soutien à la vie associative.

Charges exceptionnelles (73 213€) :

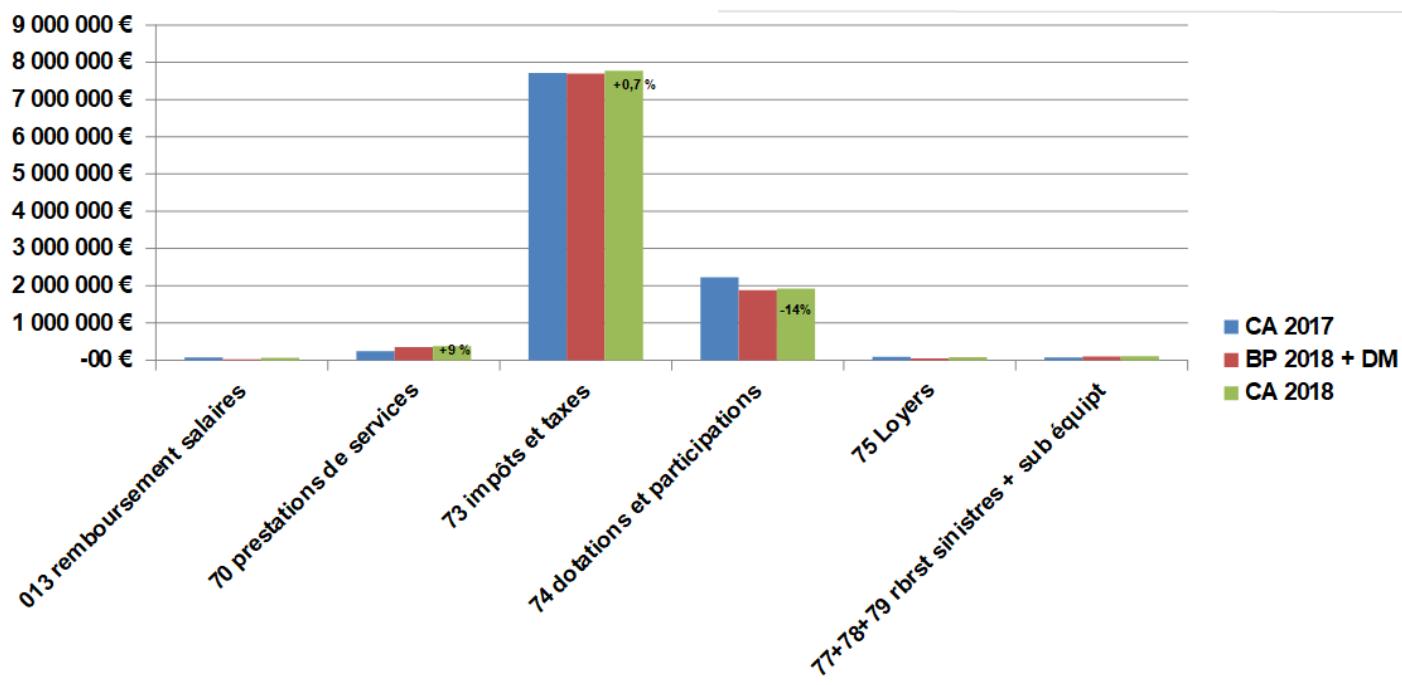
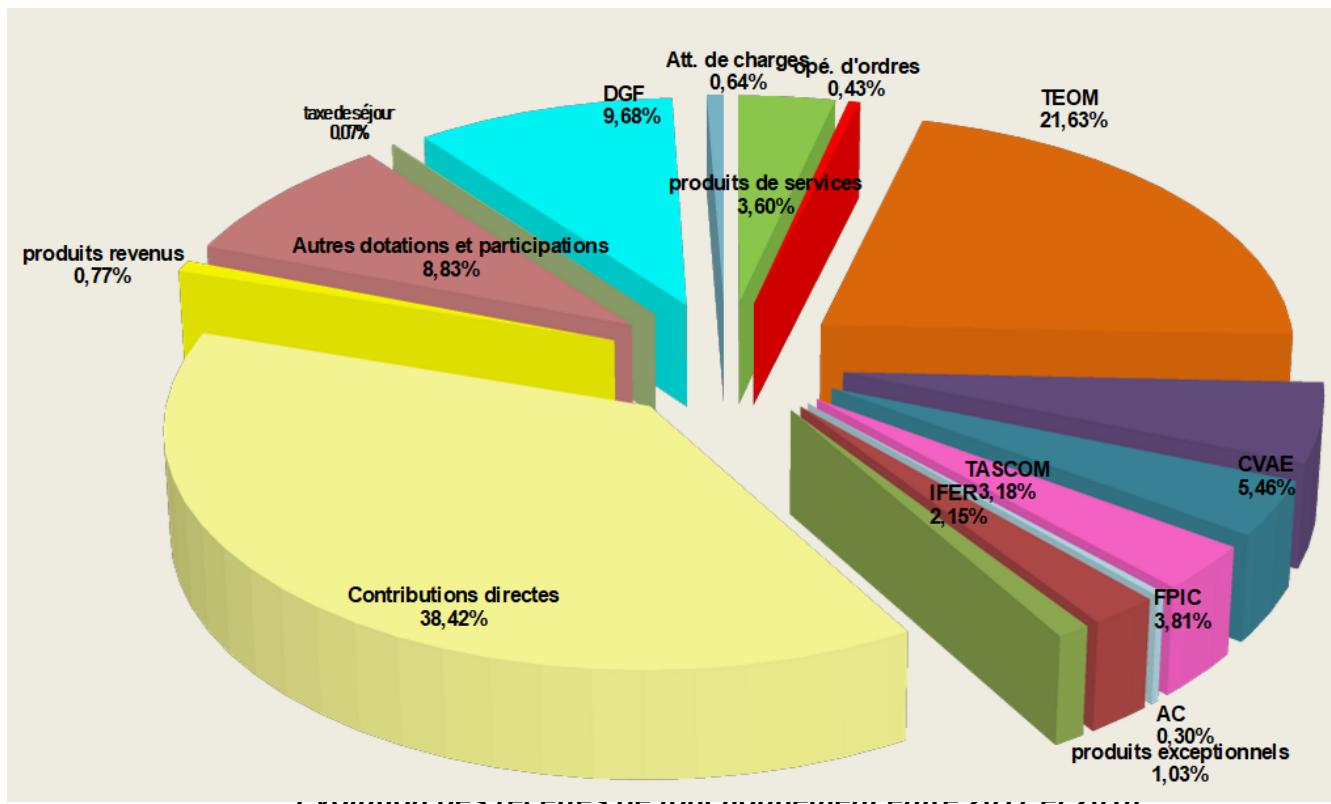
Il s'agit des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes.

Dotations aux provisions (semi budgétaire) (40 000 €)

Il s'agit de la garantie d'emprunt du CIDIL ; cette garantie est valable pour 4 ans et sera levée à terme échu si elle n'a pas été engagée.

RECETTES (recettes réelles et opérations d'ordre) - CA 2018 : 10 361 488 €

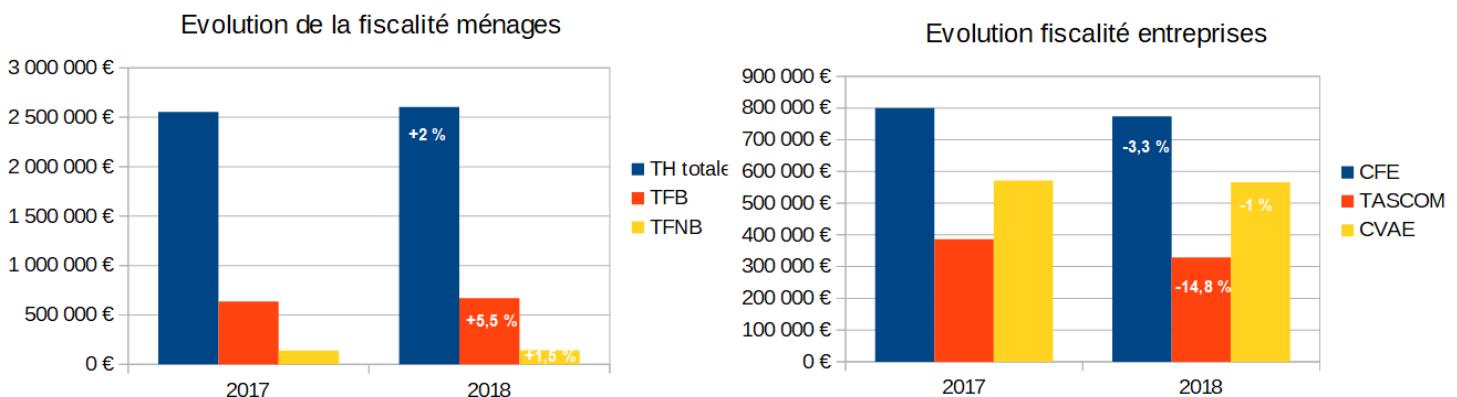
Répartition des recettes de fonctionnement



Impôts et Taxes (7 773 166 €) : Augmentation de 0,72 % (54 813€) par rapport au CA de 2017 due à l'augmentation du FPIC puisque l'EPCI a récupéré 40 % de la part communale du FPIC (+140 568€) pour financer le projet sur le très haut débit. La TASCOM a également été supérieure au produit notifié au moment du vote du budget.

Pour information, en 2018, 64 % des ménages du territoire ont été dégrévés de la taxe d'habitation ce qui représente 6 416 résidences principales sur les 9 984 que compte le territoire.

Zoom sur la fiscalité ménages et entreprises



La fiscalité ménage a légèrement augmenté entre 2017 et 2018. En revanche, la fiscalité entreprises a, elle, diminué.

La cotisation foncière des entreprises (CFE) est basée uniquement sur les biens soumis à la taxe foncière. Cette taxe est due dans chaque commune où l'entreprise dispose de locaux et de terrains.

Pour information, le taux de CFE appliqué par la communauté de communes est l'un des plus faibles de la Charente.

Des exonérations décidées par l'EPCI sont appliquées pour les entreprises nouvelles. Des exonérations de droit ont également lieu pour les établissements implantés en Zone de Revitalisation Rurale et pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaire de moins de 5 000 €. Les bases exonérées de droit donnent lieu à compensation.

La cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) est due par les entreprises et les travailleurs indépendants à partir d'un chiffre d'affaire de 500 000€ et est calculée en fonction de la valeur ajoutée produite par l'entreprise. Le taux de la CVAE est compris entre 0% (taux applicable aux entreprises réalisant moins de 500 000 euros de chiffre d'affaires) et 1,5% (taux applicable aux entreprises réalisant plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires).

La TASCOM est due par les commerces exploitant une surface de vente au détail de plus de 400 m², et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe à partir de 460 000 €. Le montant de la taxe est majoré de 30 % pour les établissements de plus de 5 000 m², réalisant un chiffre d'affaires annuel HT au m² supérieur à 3 000 €. Des réductions existent pour certains types d'activités (commerce de meubles, automobiles, machinisme agricole, matériaux de construction, pépinières, animaleries).

Le montant de la taxe peut être modulé, sur délibération préalable de l'EPCI à prendre avant le 1^{er} octobre pour une application l'année suivante, en lui appliquant un coefficient multiplicateur compris entre 0,8 et 1,2.

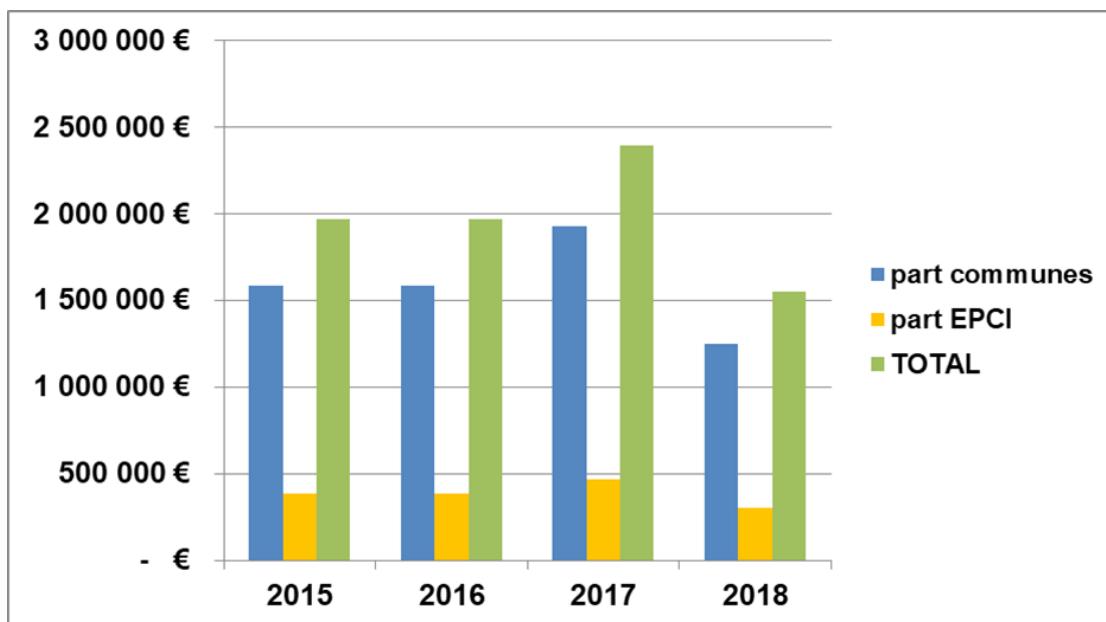
Montants TASCOM perçus :

TASCOM	
2017	2018
386 234 €	329 073 €

Concernant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, la cotisation versée à CALITOM en 2018 (2 227 747€) est presque équivalente au produit perçu (2 241 585€).

Le produit de la taxe de séjour collecté est en diminution par rapport à 2017 (-3 709€). Cette baisse est due à une diminution du produit collecté au camping de La Rochefoucauld et au village vacances du Chat. Un travail est actuellement mené pour inciter les hébergeurs à faire payer cette taxe de séjour aux touristes.

Dotations et participations (1 917 734 €): en diminution par rapport à 2017 à cause de la baisse du Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle (FDTP) (-31 451€). Pour mémoire, ce fonds a été modifié lors de la réforme de la Taxe Professionnelle. Cette dotation est aujourd’hui prélevée sur les recettes de l’État et répartie par le conseil départemental entre les communes et les EPCI défavorisés par la faiblesse de leur potentiel fiscal ou l’importance de leurs charges. Chaque année, le montant alloué au Département est notifié au conseil départemental qui prend une délibération fixant les critères de répartition entre les communes et les EPCI. La somme attribuée à chaque collectivité fait l’objet d’un versement avant la fin de l’exercice.



Evolution de l’enveloppe FDTP en **Charente**

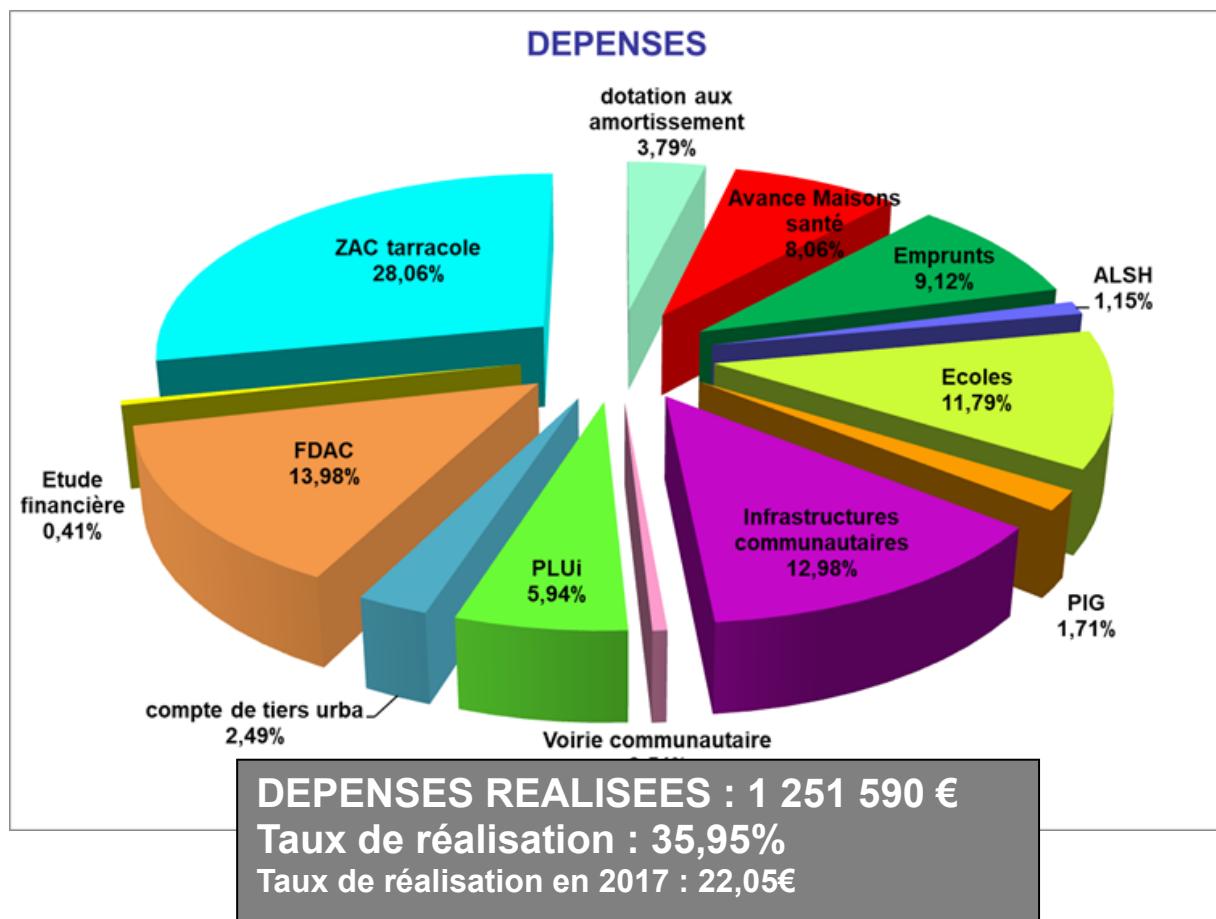
Enveloppe 2018	
1 551 016 €	
communes défavorisées	
80,42 %	1 247 327 €
groupements défavorisés	
19,58 %	303 689 €

Produits de services (372 735 €) : Augmentation de la redevance à caractère sportif du fait du bel été 2018 qui a généré une augmentation des entrées dans les piscines de Montbron et La Rochefoucauld. Perception d’une rétribution du SIVOS d’Yvrac et Marillac pour la prestation « cantine » assurée par la CdC.

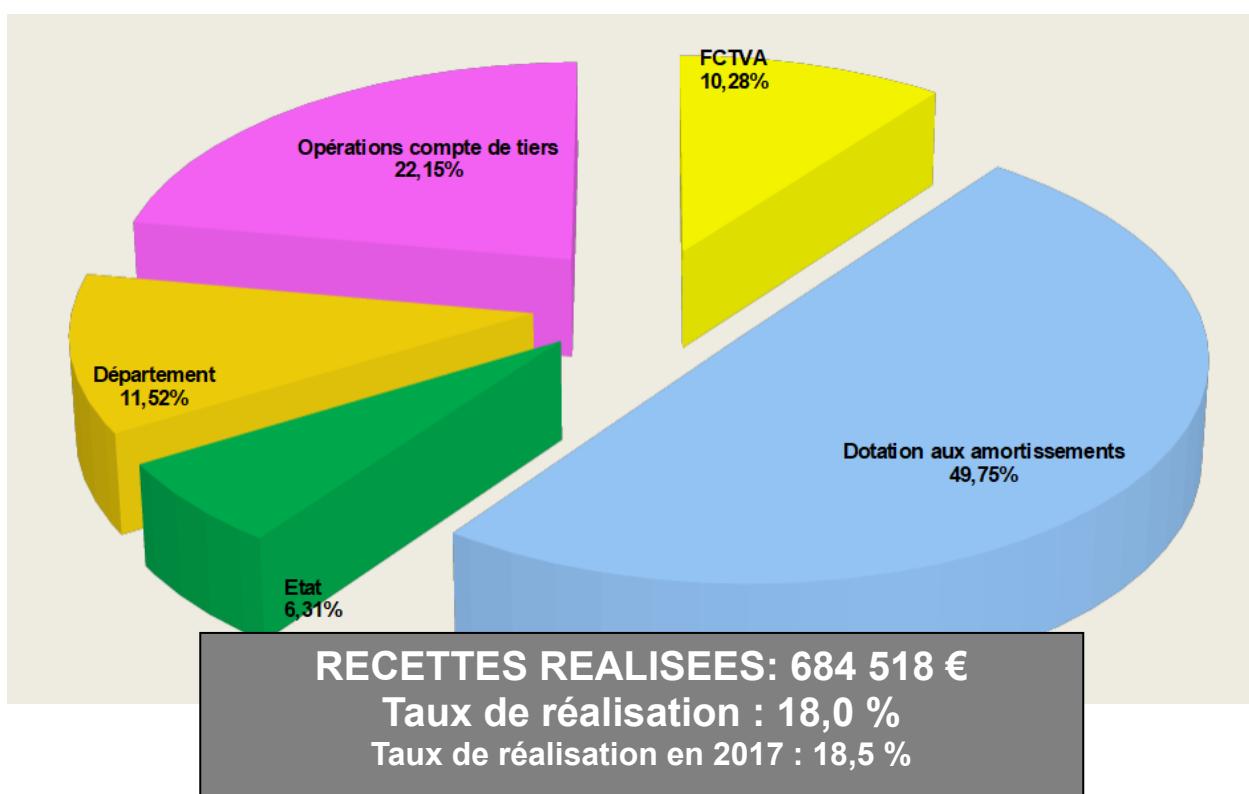
Produits exceptionnels (106 597 €) : L’essentiel de cette recette est constituée du remboursement des assurances suite aux intempéries du 04 juillet 2018 (école de Saint-Sornin, véhicule grêlé)

Budget Principal – INVESTISSEMENT

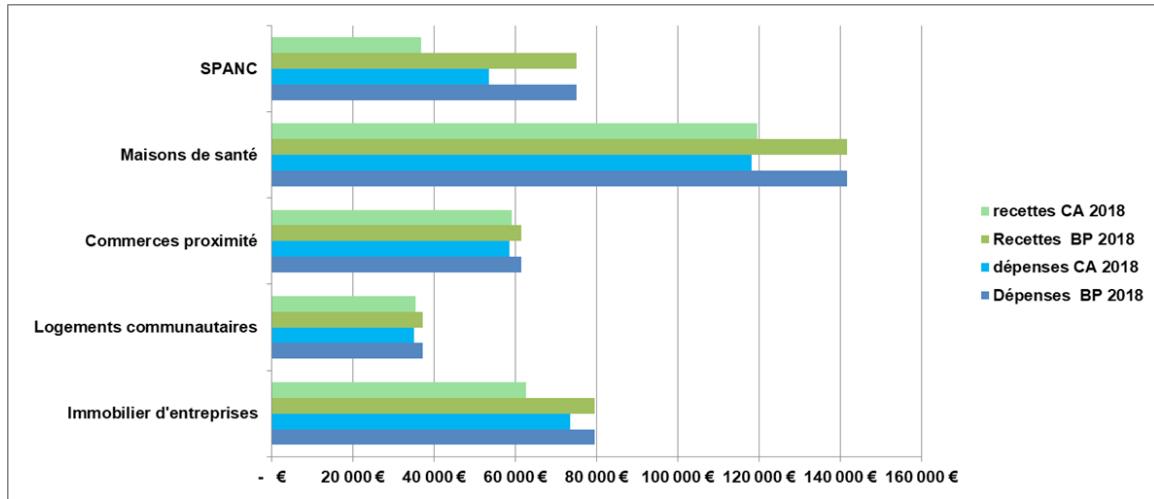
Le budget d'investissement de l'année 2018 est en « sous réalisation » en dépenses et en recettes. Plusieurs projets d'investissement ont pris du retard (aire de services de Taponnat, carrefour giratoire VC110).



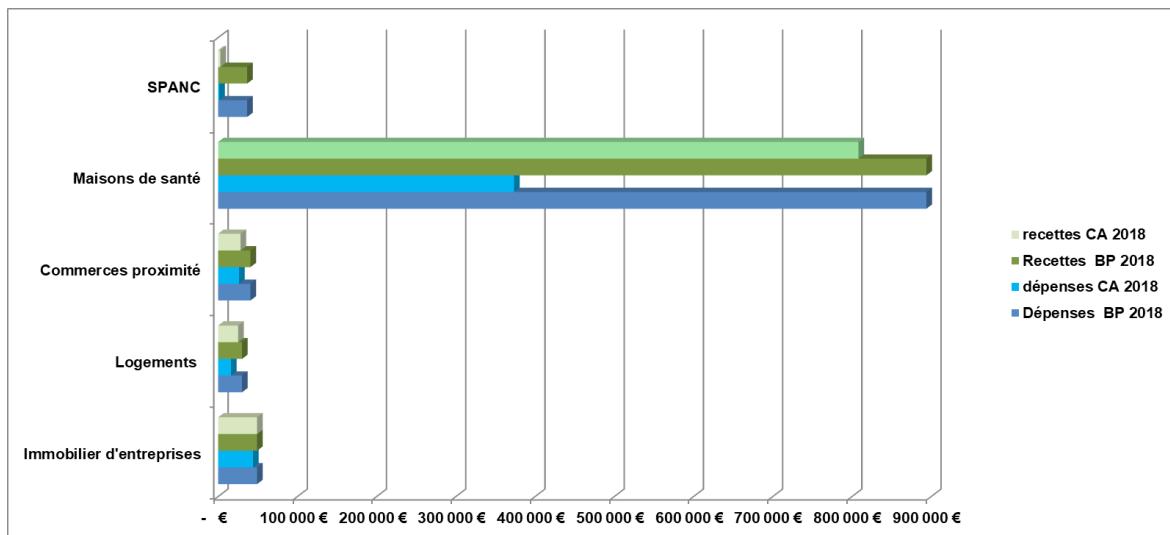
Recettes d'investissement



FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



Il n'y a pas eu d'activité dans les hôtels d'entreprises ni sur les ZAE mise à part une vente de parcelle sur la ZAE de Saint Projet.

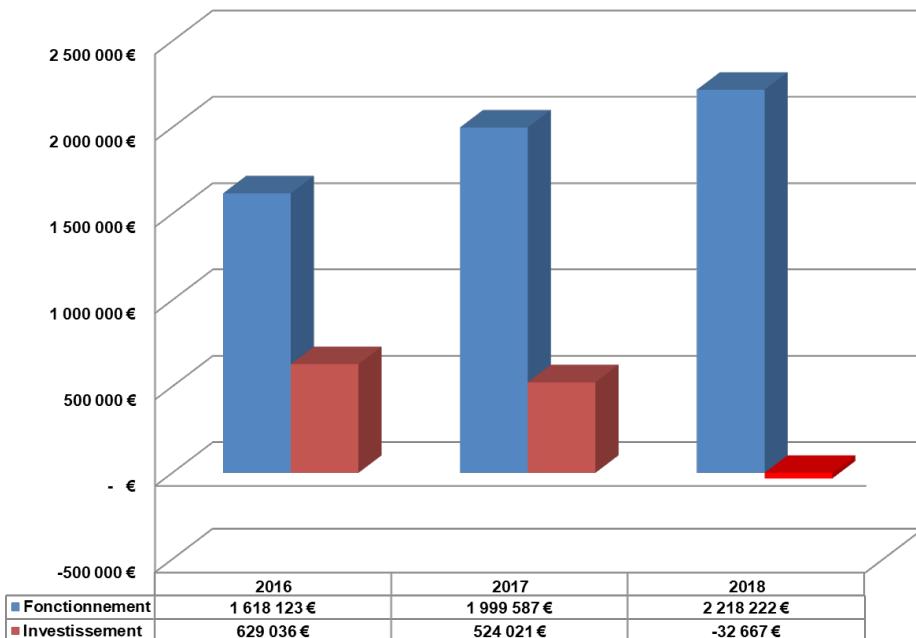
Concernant les commerces de proximité, seul le salon de coiffure de Pranzac est en activité et à jour des loyers.

Concernant les logements, une procédure d'expulsion pour non-paiement des loyers pour un logement de Chazelles est en cours. L'un des logements pose un problème de salubrité et le logement de maître a été mis à la disposition de la commune de Chazelles (pour mémoire, le loyer mensuel s'élève à 150€ + 50€ de provision pour charges).

Concernant le budget relatif aux maisons de santé, les subventions pour les maisons de santé de Marthon et de Montbron ont été perçues en 2018.

Enfin, concernant le budget SPANC, un déficit de fonctionnement de 16 618€ est constaté en 2018. Il était de 3 627€ en 2017. Une réflexion est en cours pour rééquilibrer ce budget et sera présentée lors des orientations budgétaires.

BUDGET PRINCIPAL: évolution du résultat de clôture



Le budget d'investissement présente un déficit car les dépenses réalisées en 2018 s'élèvent à 1 251 590€ alors que les recettes s'élèvent à 684 518€. A ces recettes, s'ajoute un excédent d'investissement reporté de 534 404€ (cet excédent était dû au fait qu'il y a eu peu de dépenses d'investissement en 2016 avant la fusion). Le résultat de clôture de 2018 est donc déficitaire de 32 667€. Il sera reporté en déficit d'investissement au BP2019 et sera comblé par l'excédent de fonctionnement qui vient nourrir l'excédent antérieur reporté en fonction des besoins.

CUMUL des Résultats de clôture 2018			
Budget	Fonctionnement	Investissement	
Budget principal	2 218 272,12 €	- 32 667,46 €	
ZAE Haut du Bandiat	5 181,29 €	- 1 283 607,80 €	
ZAE Charente Périgord	- €	2 724,54 €	
ZAE Montbron	- €	235 377,25 €	
Hôtels d'entreprises	8 502,65 €	2 856,72 €	
Logements	12 189,42 €	- 2 252,50 €	
Commerces / station service	14 493,73 €	14 329,58 €	
Maisons de santé / multiservices	1 263,47 €	141 576,30 €	
SPANC	14 926,80 €	12 869,65 €	
Total	2 274 829,48 €	- 908 793,72 €	
Solde tous budgets	1 366 035,76 €		